

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois Juillet, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 Juin 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur François LOUVEGNIES, Maire de Trélon.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, LOUVEGNIES F., REGHEM T., BONDU G., BOMBART M., PAVAUT D., HANNECART G., AUBER A., POLY J.P., BIZIEN M.P., LOCUTY M., COLLIER L., ROUSSEAUX A., JOBET M., SIMON E., FUGERE S., ROUSSEAUX G., AMAND H.

Etaient excusés et représentés :

Mme LAGNEAU S. procuration donnée à Mr AUBER A.

Mr HANON Y. procuration donnée à Mr POLY J.P.

Absents et excusés : Mesdames BEGUIN V., BASTIENT P. et GROUZELLE J, Monsieur HOUSSIERE O.

Secrétaire de séance : Monsieur HANNECART Ghislain

❧❧❧❧

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance, fait procéder à l'appel nominal. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

RECOMPOSITION DES ORGANES DÉLIBÉRANTS DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les EPCI à fiscalité propre doivent procéder à la recomposition de l'organe délibérant l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Il indique ensuite que lors de la réunion de bureau de la CCSA du 05 Avril dernier, les élus ont souhaité maintenir la répartition actuelle conforme à l'arrêté préfectoral du 22 Octobre 2013 qui fixait, suite à un accord local avant fusion, les 45 sièges de la manière suivante :

COMMUNES	SIEGES
ANOR	5
BAIVES	1
EPPE-SAUVAGE	1
FERON	1
FOURMIES	19
GLAGEON	3
MOUSTIER-EN-FAGNE	1
OHAIN	2
TRELON	5
WALLERS-EN-FAGNE	1
WIGNEHIES	5
WILLIES	1
TOTAL	45

Une suppléance est prévue pour les communes membres ne disposant que d'un seul conseiller communautaire.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la répartition des 45 sièges selon l'accord local de 2013 rappelé ci-dessus.

TARIFS ALSH 12-17 ANS ÉTÉ 2019

Le conseil municipal a émis un accord de principe aux tarifs suivants selon la convention LEA signée avec la CAF :

Quotient familial de 0€ à 369 €	4,70 € la semaine
Quotient familial de 370€ à 499€	5,70 € la semaine
Quotient familial de 500 à 700€	6,70 € la semaine
Quotient familial de plus de 700€	8,20 € la semaine
Proposition tarif jeune extérieur	15,00 € la semaine

RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE POUR L'ALSH D'ETE

Vu les besoins d'encadrement et d'animation au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de TRELON, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter 3 agents expérimentés dans le cadre d'une activité accessoire pour l'ALSH d'été pour la période du 06 Juillet au 02 Août 2019 afin d'exercer une activité d'encadrement, d'animation et de direction au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Trélon.

L'agent qui exercera les fonctions de directeur percevra une indemnité brute par référence à l'indice brut 381.

Les 2 agents qui exerceront les fonctions d'animation percevront une indemnité brute par référence à l'indice brut 353.

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR

Il est rappelé qu'en raison de l'abandon du projet d'aménagement de l'intersection de la RD 963 et la rue Robert Fontesse, la ville a repris possession des parcelles initialement cadastrées E 2597 – E 299 – E 2601.

Considérant que ces terrains sont classés en zone constructible et qu'un plan de vente a été dressé par Monsieur Levêque, géomètre, en incluant la parcelle 2598,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de négocier au mieux de ses intérêts,

Il est décidé à l'unanimité de mettre en vente ces terrains selon le plan de vente établi par le géomètre au prix de 35 € le m².

ALIÉNATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Considérant que l'optique de la Fagne s'est dite intéressée par l'acquisition du bâtiment sis 30 rue Gambetta en vue d'y installer une activité d'audioprothésiste,

Considérant l'intérêt économique du projet,

Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune et qu'il appartient à la collectivité de négocier au mieux de ses intérêts,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la cession dudit bâtiment.

PRESCRIPTION D'UNE RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie au nom de ESH SA SCOOP pour un montant de 458,67 € n'a pas été remboursée.

Considérant que ce versement ne peut être identifié en raison de son antériorité, il est décidé à l'unanimité d'imputer cette somme à la commune et d'émettre un titre de recettes au compte 7788 – produits exceptionnels divers d'un montant de 458,67 €.

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT « PISCINE » DU COLLÈGE

Pour mémoire, la ville de Trélon prend en charge les déplacements « piscine » pour les élèves du collège Denis Saurat depuis des décennies afin que ces derniers puissent bénéficier d'une activité de « natation » durant l'année scolaire.

Afin de maintenir cette activité pour les élèves du collège, à l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir cette prise en charge.

PRISE EN CHARGE DE STANDS DANS LE CADRE DU SALON DE L'ENTREPRISE ET DU TERROIR.

Les samedi 7 et dimanche 8 Septembre 2019, la ville de Fourmies organise son 27^e salon de l'entreprise et du terroir.

Compte-tenu de l'intérêt économique de ce salon, le conseil municipal décide à l'unanimité que la ville prenne en charge la location des stands en lieu et place des entreprises de Trélon participant à la manifestation.

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE – PARTICIPATION AU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B

Dans le cadre du parcours emploi compétence (PEC), le conseil municipal décide, par 18 voix pour et une abstention, de participer à la formation au permis de conduire « catégorie B » à hauteur de 160 € afin de favoriser le retour à l'emploi d'un de ses salariés embauché au titre d'un contrat aidé.

ASSUJETTISSEMENT À LA TVA – BUDGET ANNEXE FORÊT

Suite à une demande de régularisation de la DGFIP et afin de pouvoir déduire la TVA des charges réglées par la commune sur la TVA des ventes de coupes de bois, il est décidé à l'unanimité d'assujettir le budget annexe forêt à la TVA.

DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de procéder au transfert du compte 2031 (Etudes) vers les comptes du chapitre 21 (immobilisations), il est décidé à l'unanimité la modification au budget 2019 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	19 902,72 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	37 415, 84 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	6 720,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 238,56 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	68 238,56 €	0,00 €	68 238,56 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	68 238,56 €	0,00 €	68 238,56 €
Total Général		68 238,56 €		68 238,56 €

APUREMENT DE L'INVENTAIRE

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de sortir de l'actif les matériels informatiques datant d'avant 2010 compte-tenu de leur vétusté.

JURY CRIMINEL

A partir de la liste électorale et afin d'établir la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés, le conseil municipal procède comme chaque année au tirage au sort de 6 personnes appelées à siéger en qualité de juré.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Au vu des bilans financiers, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention 2019
Dancing Club de Trélon	500,00 €
AST	5 490,00 €

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE RELATIF A LA CREATION D'UNE MICRO-CRECHE

Le conseil municipal est informé que le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T
1 – Désamiantage	DEMOLAF	10 800,00 €
2 – Gros-œuvre	DUCARNE	99 882,36 €
3- Ossature bois	CBB	42 624,25 €
4 – Couverture	DEHANNE	49 216,19 €
5 – Menuiseries ALU Extérieures	PROCONCEPT	16 485,07 €
6 – Bardage/isolation extérieure	CBB	32 304,06 €
7 – Plâtrerie	DUCARNE	61 895,27 €
8 – Faïence	DUCARNE	2 459,85 €
9 – Sols souples	NPV LECLERCQ	9 425,09 €
10 – Peintures	SAMBRE AVESNOIS ENTRETIEN	13 688,05 €
11 – Electricité	APPELEC FILS	27 525,00 €
12 – VMC/Plomberie/Chauffage	FABIEN FERRIER	40 982,98 €
13 – VRD/Clôture	DE BARBA	37 600,00 €

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Afin de pallier aux actes d'incivilités, il est proposé d'installer des caméras sur les sites suivants :
 - ✓ salle des œuvres
 - ✓ maison Ténart
 - ✓ salle de sport
 - ✓ salle de tennis de table
 - ✓ château des carmes
 - ✓ cimetière

- Suite aux différentes plaintes de riverains et dans l'attente d'une entrée en vigueur d'interdiction, un arrêté a été pris visant à encadrer l'utilisation de pesticides sur le territoire communal ;
- La signature de l'acte de vente relatif à la parcelle sur lequel est construit l'EHPAD « Résidence du Chemin Vert » a été signé le 2 Juillet 2019 ;
- La démolition du Centre du bois devrait intervenir dans le courant du mois de Juillet ;
- Il est demandé de relancer l'opération « voisins vigilants » ;
- Différents points sur la sécurité routière ont été abordés ;
- Dans le cadre du passage du Tour de France sur la commune, information est donnée sur les aménagements réalisés et les horaires de passage ;
- Le conseil municipal est cordialement invité à l'inauguration du Festival Joly Jazz en Avesnois le 13 Juillet 2019 à la station du Val Joly.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.